



**Bénédicte BURY**  
 Avocat associé  
 B. Moreau-Avocats  
 Membre du Conseil national  
 des barreaux

“ La crise est en effet source d'innovation, comme en témoigne le succès de cette « institution » originale ”

## 2010 – Perspectives collaboratives

« Les crises de l'après-crise » <sup>(1)</sup> – crise sociale, crise d'excès d'épargne, crise de concurrence gagnante- révèlent que c'est aux entreprises privées et à « elles, seules, qu'il revient d'investir et de restructurer bien sûr, mais aussi d'envoyer des messages positifs à moyen terme ».

Coordination et collaboration des différents acteurs intervenant au soutien des entreprises sont appelées des vœux de M<sup>me</sup> le ministre d'État garde des Sceaux <sup>(2)</sup>, qu'il s'agisse du président du tribunal de commerce, du parquet, des cellules de soutien aux entreprises ou du médiateur du crédit, sujet du dossier de cette édition spécialisée. La crise est en effet source d'innovation, comme en témoigne le succès de cette « institution » originale, notamment via les collaborations générées et le besoin de droit exprimé pour accompagner l'innovation attendue <sup>(3)</sup>.

Diversification et collaboration sont également « booster » de croissance <sup>(4)</sup> pour la bancassurance, « historiquement et culturellement très intégrée » <sup>(5)</sup> en France, pour laquelle notamment les réformes « BIB » (bonheur intérieur brut) du ministère de l'Économie ouvrent des perspectives d'avenir <sup>(6)</sup>, dans l'ère du multi-canal, notamment avec internet, et de nouveaux partenariats afin de permettre au consommateur de comparer les offres, les tarifs « à portée de souris », mais sans doute difficilement compatibles avec l'adaptation personnalisée idéalement recherchée. Cette recherche de collaboration paraît aussi permettre de soutenir l'entreprise par la couverture des acteurs, notamment de l'industrie financière face aux risques opérationnels dans une économie faite de fluctuations extrêmes et laissant aux États leur rôle traditionnel d'aide aux victimes des catastrophes naturelles <sup>(7)</sup>.

Création, esprit d'équipe et collaboratif sont apparus au dernier Salon des entrepreneurs comme des valeurs fortes chez les jeunes créateurs. C'est cet état d'esprit nouveau qui doit également permettre la résolution des différends, en recherchant des solutions qui permettent de se projeter dans l'avenir plutôt que de détruire dans la nostalgie. Ces modes de résolution doivent donc être favorisés et la jurisprudence doit gérer pédagogiquement l'articulation entre le passé et l'avenir.

C'est cet état d'esprit collaboratif qui doit permettre de sortir de cette *extended period of time*, sans mousse <sup>(8)</sup>. ●

(1) J.-P. Bethèze, chef économiste et directeur des études économiques du Crédit Agricole SA, « Les crises de l'après-crise », 4 février 2010. [www.agefi.fr](http://www.agefi.fr).

(2) Notamment discours par Pascale Fombeur, Maison de la Chimie, Paris, 25 janvier 2010, Entretiens de la sauvegarde.

(3) Le Conseil national des barreaux, représentant la profession d'avocat, a signé le 5 février 2010, en la personne de son président, Thierry Wickers, la charte du tiers de confiance de la médiation avec le médiateur national du crédit aux entreprises, Gérard Rameix.

(4) Bancassurance : la diversification booste la croissance, dossier, La Tribune de l'Assurance, n° 145, p. 26.

(5) J. Vecchierini de Marra, délégué général du G11, La Tribune de l'Assurance, mars 2010, p. 29.

(6) Ci-après Actualités, loi Lagarde et son volet assurance-emprunteur.

(7) D. Zadjidenweber, *Économie des extrêmes, krachs, catastrophes et inégalités*, Champs Essais, éd. Flammarion, 2009.

(8) J.-P. Bethèze, « Sortir sans mousse ? », 26 novembre 2009, [www.agefi.fr](http://www.agefi.fr).